

LE MAIRE

Réf : JPF/AR/HN/25.255

Le 24 juin 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En novembre 2022, dans un contexte inflationniste sans précédent, j'annonçais la mise en place d'un plan de sobriété énergétique pour réduire les coûts de fonctionnement dans ce domaine.

Ainsi, avait été décidée une extinction de l'éclairage public la nuit de 00h00 à 5h00 dans les quartiers résidentiels périphériques.

Cette mesure a engendré, surtout en 2023, d'importantes économies. Or, depuis quelques mois, avec une réduction sensible de la pression inflationniste et une modernisation importante du réseau d'éclairage public (passage en LED) nous constatons une réduction de l'intérêt de cette extinction la nuit.

Si peu d'impacts en termes de sécurité ont été constatés dans les rapports de polices, je peux concevoir que la mesure a pu renforcer le sentiment d'insécurité et rendu plus ardue l'organisation des fêtes de quartiers, notamment en période estivale.

J'ai entendu de la part de nombreux comités de quartiers de toute la commune, les difficultés engendrées par cette extinction nocturne.

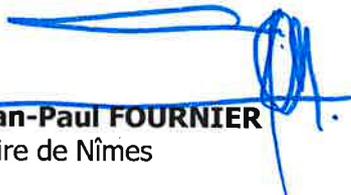
Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour revenir à la situation antérieure.

Après l'avoir évoqué avec Franck PROUST, Premier Adjoint, et Frédéric ESCOJIDO, Adjoint délégué aux Finances, je peux vous annoncer que tous les quartiers de la Ville vont bénéficier de l'éclairage public nocturne à partir du 1^{er} juillet 2025.

Cette décision permettra de renforcer l'équité entre tous les quartiers nîmois et de préparer au mieux la période estivale, propice aux départs en vacances.

Grâce à la gestion rigoureuse de l'éclairage public, nous pouvons à nouveau éclairer tous les quartiers sans fragiliser le budget communal.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de toute ma considération.


Jean-Paul FOURNIER
Maire de Nîmes

A l'attention des Présidentes et
Présidents des Comités de quartier
De la Ville de Nîmes

